

substituer à «fête du Dominion du Canada» l'expression «fête de la Confédération» ou même, pour aller plus loin, «fête du Canada». Pour le Manitoba, ce n'est pas la fête de la Confédération. C'est la fête du Dominion du Canada et cela, bien entendu, est consacré par la devise officielle inscrite dans la pierre à l'entrée du Parlement. *A mari usque ad mare*—il dominera d'une mer à l'autre. A mon avis, il ne conviendrait pas du tout qu'en cette année 1867...

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Dinsdale:** Excusez-moi; je voulais dire 1970—je vois que mes honorables amis trouvent cela drôle.

**Une voix:** Soyez de votre temps.

**L'hon. M. Stanfield:** Nous vivons en 1970, pas comme certains d'entre vous.

• (3.30 p.m.)

**L'hon. M. Dinsdale:** Mes honorables amis de l'autre côté de la Chambre trouvent cela bien drôle. J'allais dire qu'en 1970, alors que le Manitoba célèbre son entrée dans la Confédération, nous devrions cesser de jouer avec l'histoire et d'essayer de la récrire en remplaçant des mots fondamentaux pour décrire le processus historique qui a marqué progressivement l'évolution de la nation depuis ses débuts en 1867. Le Manitoba est entré dans la Confédération en 1870 et la Colombie-Britannique, en 1871, tandis que les deux provinces des Prairies, l'Alberta et la Saskatchewan attendirent jusqu'en 1905. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) me appelle que l'Île du Prince-Édouard, qui a réellement donné le branle à tout l'affaire, est entrée dans la Confédération en 1873. Plus près de nous, le dominion de Terre-Neuve s'est joint à la Confédération canadienne en 1949. C'est une région du Canada qu'on a décrite comme la plus vieille colonie britannique. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) me reprendra si je fais erreur. On a appelé Terre-Neuve le dernier né des dominions du Canada—mais je pense qu'on a employé l'expression «la nouvelle province».

En 1967, nous avons fêté le centième anniversaire du Canada. Cette année-là, les Canadiens de toutes les provinces ont tenté de faire revivre notre histoire et nos origines. C'est, je crois, sir Edmund Burke, appelé le père du conservatisme philosophique, qui a dit qu'un pays qui n'avait pas d'égard pour son histoire ou son ascendance n'avait que peu d'espoir de survivre.

En reconnaissant ce principe de la nation, nous nous rendons compte, ainsi que le député de Timiskaming (M. Peters) l'a indiqué, que nous n'avons pas de tradition révolutionnaire. Si nous avions eu une telle tradi-

tion, nous n'aurions probablement pas de nation aujourd'hui. Nos traditions sont celles de l'évolution. Nous avons développé un consensus national, car nous avons progressé sur la base de traditions accumulées. C'est la nation révolutionnaire qui soudainement bondit sur la scène avec de nouveaux noms et de nouvelles idées, répudiant le passé avec ostentation. Au cours de la semaine dernière, on a plus ou moins célébré dans le monde entier la glorieuse Révolution d'Octobre de 1917, lorsqu'une nation a jeté ses traditions par-dessus bord. Parlez de récrire l'Histoire. Selon ce que j'ai pu lire, il a été question d'élever l'inspirateur de cette révolution, Lénine, du rang de pécheur à celui d'un saint. Ils essaient là-bas de donner à ce personnage l'aureole de la sainteté.

Un autre changement révolutionnaire a eu lieu lors de la prise du pouvoir par les nazis en Allemagne. Lorsque Hitler a été avisé que l'Histoire le condamnait pour ses actes, il a déclaré que jamais elle ne le condamnerait, car il la récrirait.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**L'hon. M. Dinsdale:** Nous ne songeons pas à écrire l'Histoire de cette manière.

**M. l'Orateur:** J'hésite à interrompre le député mais son temps de parole est expiré et, selon l'ordre adopté par la Chambre cet après-midi, le temps consacré aux initiatives parlementaires est également écoulé.

Je dois aux députés d'évoquer brièvement ce bill et l'amendement à l'étude du point de vue de la procédure. La présidence a eu des doutes graves quant à la recevabilité de cet amendement, car ce que nous étudions, comme l'a fait remarquer le député de Hillsborough (M. Macquarrie) n'est pas le bill inscrit à l'origine au nom du député de Brant (M. Brown), mais un bill entièrement nouveau. Ce que nous avons effectivement étudié est un bill inscrit au nom du député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson). Il se peut donc que, aux termes du Règlement, si le député de Hamilton-Wentworth voulait que ce bill soit étudié, il aurait dû le présenter de la même manière que le député de Brant l'a fait pour son propre projet de loi. Il s'agit de savoir si un bill peut être modifié au comité au point que ce n'est plus du tout le même bill qu'au moment de sa présentation à la Chambre. Comme le député l'a fait remarquer, la seule chose qui reste du bill original, c'est son numéro. Je n'ai pas soulevé cette question, sachant que les députés souhaitaient discuter des deux aspects de cette proposition. Par contre, je ne pense pas qu'on devrait établir un précédent pour l'examen d'un